

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre JMSA Formation Conseil ou l'IFTAM (ci-dessous intitulés **l'organisme de Formation**) et leur client, dans le cadre d'une prestation de formation.

Toute inscription à une session de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente, sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente sont prises en application notamment des articles L 6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions :

- **Client** : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de l'organisme de Formation.
- **Stagiaire** : personne physique participant à la formation commandée.
- **Stage inter entreprises** : stage réalisé par L'Organisme de Formation à destination de stagiaires provenant de différentes entreprises ou structures.
- **Stage intra entreprise** : stage réalisé pour le compte d'un client.

Champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter entreprises effectuées par l'Organisme de Formation contenues dans la présente convention.

Contractualisation :

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit (courrier ou mail). A réception, une confirmation est adressée par mail ou par courrier au client, accompagnée des dates, lieu et horaires.

Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de l'Organisme de Formation est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Pour les stages inter et intra entreprises, une convention de formation en double exemplaire est transmise. A charge pour le client de la retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

L'Organisme de Formation se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente.

Supports pédagogiques :

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à l'Organisme de Formation et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'Organisme de Formation ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de l'Organisme de Formation.

Confidentialité :

L'Organisme de Formation s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité : L'Organisme de Formation s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et les compétences dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

La responsabilité de l'Organisme de Formation ne pourra être engagée que sur la faute prouvée et exclusive de l'Organisme de Formation.

L'Organisme de Formation déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client :

Conformément à l'article L6354-1 du Code du Travail :

En cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise à moins de 8 jours francs avant le début d'une des actions mentionnées, l'organisme de formation retiendra le coût total, les sommes qui lui sont dues pour la résiliation de ladite action.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation et l'un des éléments fixés à l'article 2, de la convention, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant, toutefois limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

De plus, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire.

Annulation par l'Organisme de Formation : L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler ou reporter toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son formateur,....) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

L'Organisme de Formation ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs :

Pour JMSA Formation Conseil, les prix s'entendent Hors Taxes, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de l'Organisme de Formation sont assujetties à TVA.

Pour l'IFTAM les prix s'entendent Net de Taxes, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de l'Organisme de Formation ne sont pas assujetties à TVA.

Conditions de Paiement :

Toutes les factures émises par l'Organisme de Formation sont payables comptant et sans escompte, à réception de la facture. Tout retard de paiement à l'échéance entraînera de plein droit le paiement d'intérêts de retard correspondant à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à laquelle s'ajoute une indemnité pour frais de recouvrement de 40 Euros, sauf frais supplémentaires. Le client s'engage à notifier à l'Organisme de Formation toute éventuelle délégation auprès d'un OPCA au plus tard avant le démarrage de la session de formation. A défaut l'Organisme de Formation se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Conditions restrictives :

L'Organisme de Formation se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement aux conditions générales de vente ou au règlement intérieur signé par le stagiaire.
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Référence commerciale :

Le client autorise à faire figurer son nom et/ou son logo sur une liste de références commerciales notamment sur son site internet.

Litige :

Les droits et obligations des deux parties liées par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction des Tribunaux de Senlis.

Réclamations

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, financeurs...) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des réclamations de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation : Par téléphone, ou en face-à-face auprès d'un formateur (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration d'une réclamation ou par courrier adressé à :

Jean Michel MALOT, directeur de JMSA Formation Conseil et de l'IFTAM – 47 rue Jules JUILLET 60100 CREIL ou par mail : jm.malot@jmsa.fr

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais, sous 15 jours ouvrés.

Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles concernant le client, recueillies par l'intermédiaire des différents documents complétés dans le cadre de l'inscription, de la contractualisation ou de la réalisation de la formation, sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des prestations proposées, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels partenaires contractuels et institutionnels de l'organisme de formation, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération pour laquelle ils doivent intervenir.

L'organisme de formation s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Le client pourra exercer les droits susmentionnés en adressant sa demande par courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture ou par mail : à : contact@jmsa.fr

Mise à jour : 01/09/2020